



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois de financement de la sécurité sociale

Question écrite n° 52553

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur les suites qu'elle compte donner à la recommandation de la Cour des comptes conséquemment à ses contrôles sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale (LFSS), en l'espèce évaluer l'impact de la création des sociétés d'exercice libéral sur les revenus des pharmaciens déclarés à la CAVP.

Texte de la réponse

La ministre de la santé et des sports partage largement le constat de la Cour sur la nécessité d'évaluer l'impact de la création des sociétés d'exercice libéral (SEL) sur les revenus des pharmaciens déclarés à la caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens (CAVP). Toutefois, comme la Cour des comptes le souligne dans son rapport, le système d'information de la direction générale des finances publiques (DGFIP), ne permet pas à ce jour de réaliser cette évaluation qui nécessite la consultation des dossiers individuels relatifs aux déclarations fiscales. La mise en oeuvre de cette évaluation engendre donc des difficultés d'application. La ministre a cependant demandé à la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) d'évaluer les évolutions des revenus des pharmaciens titulaires d'officines.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52553

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5786

Réponse publiée le : 26 janvier 2010, page 905